

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE GESTION

Secteur Charente-Maritime

Prix indiqués au présent tarif TTC. TVA au taux en vigueur : 20%.

Conforme au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014.

A la charge du propriétaire bailleur. Barème au 12 janvier 2026

GESTION COURANTE

Honoraires de gestion courante	8,40 % sur tous les encaissements
Gestion des parties communes (en monopropriété)	1 % sur tous les encaissements
Assurance loyers impayés et dégradation	2.9 % des sommes appelées
Assurance loyers impayés, dégradations et vacance locative	5.9 % des sommes appelées

GESTION DES TRAVAUX

Gestion des travaux < 750 €	Inclus dans les honoraires
Gestion des travaux > 750 €	Vacation
Ouverture et suivi d'un dossier sinistre	Vacation

GESTION ADMINISTRATIVE

Frais de gestion postaux * (par immeuble et par mois)	2,50 €
Déclaration de TVA (par trimestre)	25 €
Permis de louer	120 €
Délivrance et suivi d'un congé vente/reprise	Vacation
Clôture de compte (par lot)	50 €

* Envoi dématérialisé et extranet inclus dans les honoraires

RECOUVREMENT ET LITIGES

Suivi des procédures judiciaires et des contentieux, transmission des dossiers contentieux à l'huissier ou avocat	Vacation
---	----------

VACATION HORAIRE

Vacation horaire	90 €
------------------	------

AUTRES PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Représentation du mandant, dossier de conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.	Vacation
--	----------

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE LOCATION

Secteur Charente-Maritime

Prix indiqués au présent tarif TTC. TVA au taux en vigueur : 20%.

Conforme au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème au 12 janvier 2026. Prix au m² de surface habitable

LOCATIONS A L'ANNEE VIDES ET MEUBLEES

A la charge du bailleur

Visite, constitution de dossier et rédaction du bail	10 € /m ² en zone tendue 8 € /m ² hors zone tendue
Etat des lieux d'entrée	3 € /m ² plafonné à 300 €
Entremise toutes locations sauf meublées T3 & +	1 % du loyer annuel hors charges
Entremise locations meublées T3 & +	3 % du loyer annuel hors charges

A la charge du locataire

Visite, constitution de dossier et rédaction du bail	10 € /m ² en zone tendue 8 € /m ² hors zone tendue
Etat des lieux d'entrée	3 € /m ² plafonné à 300 €

LOCATIONS MEUBLEES 10 MOIS (septembre à juin) suivant secteur

Forfait STUDIO partagé par moitié entre bailleur et preneur	600 €
Forfait BIEN T2 partagé par moitié entre bailleur et preneur	700 €
Forfait BIEN T3 partagé par moitié entre bailleur et preneur	900 €

LOCATIONS PARKING OU GARAGE

Forfait partagé par moitié en bailleur et preneur	250 €
---	-------

AVENANT CONTRAT DE LOCATION

Forfait partagé par moitié en bailleur et preneur	100 €
---	-------

LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS suivant secteur

A la charge du preneur

Négociation et état des lieux d'entrée	20 % du loyer annuel hors charges
Rédaction d'un bail par l'agence	1080 € ou coût suivant l'étude missionnée
Rédaction d'un avenant ou d'une convention d'occupation précaire par l'agence	360 € ou coût suivant l'étude missionnée